[F]in janvier 2022, un berger blanc suisse mordait à la fesse une vieille dame probablement française. À la suite de l'agression, la dame fâchée portait plainte. Pas contre le chien, évidemment. Quoique : l'affaire aurait connu une tout autre issue se fût-elle déroulée au Moyen Âge. En ces temps obscurs, le coquin canin aurait sans doute été condamné pour dépravation au terme d'un procès en bonne et due forme.

Les procès d'animaux furent pratiqués dès le 13<sup>e</sup> siècle et jusqu'au 18<sup>e</sup>, parce que les bêtes étaient alors tenues pour juridiquement responsables de leurs actes. Cette idée bizarre découlait peut-être de la croyance non moins saugrenue qu'elles seraient *moralement* responsables de leurs actes. Puisque nous avons depuis abandonné tant l'idée que la croyance, les procès d'animaux nous semblent parfaitement absurdes.

Mais peut-être nous trompons-nous. Nos cousins non humains ont après tout des capacités restées longtemps insoupçonnées. Certains sont même capables d'empathie et d'un altruisme qui les incite à sacrifier leur propre bien-être pour celui d'un autre. Il est alors tentant d'aller plus loin pour leur attribuer l'agentivité morale, comme le fait [mon collège] Cédric Sueur. Mais peut-être se trompe-t-il. C'est l'idée que je vais défendre.

Procédons dans l'ordre et commençons par une définition : un *agent moral* est une entité qui a des devoirs moraux, dont les actes peuvent être jugés moralement acceptables ou condamnables. Les humains adultes sont assez paradigmatiques – éthiquement parlant, ils ne doivent pas violer, tuer ou mordre les fesses des vieilles dames. Quand ils le font néanmoins, leur comportement est immoral, et nous ne nous gênons pas pour le condamner.

Jusqu'à trois ans environ, les enfants ne font en revanche rien qui soit à proprement parler immoral. Il peut leur arriver de faire du mal – de nuire à quelqu'un. Mais ils ne font rien de mal – rien qui soit moralement répréhensible. Porter sur leurs actes un regard éthique serait aussi insensé que de reprocher à un tsunami les dégâts et les morts qu'il a occasionnés. Les jeunes enfants ne sont pas des agents moraux ; ils s'apparentent plutôt à des catastrophes naturelles.

Pourquoi? Parce que leur vie mentale est insuffisamment développée pour mobiliser les notions de bien et de mal, parce qu'ils ne sont pas en mesure de délibérer en termes éthiques — en clair : parce qu'ils ne peuvent comprendre qu'ils ont des devoirs moraux. Un sujet qui ne saisit pas qu'il a des devoirs légaux n'est pas légalement responsable de ses actes ; de même, un sujet qui n'appréhende pas qu'il a des devoirs moraux n'est pas moralement responsable de ses actes.

Les enfants apprennent assez tôt qu'ils ne doivent pas parler la bouche pleine, cracher sur leur père ou péter dans la voiture. Ce qu'ils ne comprennent pas pour autant, c'est que certaines normes ne dépendent pas des pratiques sociales en vigueur dans leur communauté. Autrement dit, les enfants ne savent pas immédiatement distinguer les devoirs *moraux* des devoirs *conventionnels*. Cette distinction est pourtant au cœur du sens moral.

Il n'y aurait aucun mal à se rendre au travail en pyjama si cette pratique était répandue et largement approuvée. La norme qui proscrit ce comportement dépend d'une pratique sociale : de nos jours et dans nos contrées, on ne travaille pas en pyjama. Cette norme est strictement conventionnelle.

À l'inverse, la violence conjugale serait inacceptable même si elle était monnaie courante. L'interdit dont elle fait l'objet relevant de l'éthique, il ne dépend pas du constat qu'elle est condamnée dans notre société. Contrairement aux devoirs conventionnels, les devoirs moraux sont par définition indépendants des pratiques sociales.

Mais les enfants ne commencent à tracer cette distinction qu'à l'âge de trois ans. Avant cela, ils ne sauraient donc comprendre qu'ils ont des devoirs moraux, ni dès lors en avoir.

Qu'en est-il des animaux? La cognition normative ne leur est peut-être pas étrangère. Les grands singes, par exemple, paraissent comprendre et observer un ensemble de règles. Dans leurs communautés, certaines choses se font, d'autres pas. Si l'on admet qu'ils pensent avoir des devoirs, on peut alors parler dans leur cas d'un sens *normatif*.

Ils n'ont toutefois pas de sens moral. Tout porte en effet à croire qu'ils ne possèdent pas les capacités d'abstraction requises pour concevoir que certaines normes transcendent les conventions sociales. En particulier, rien n'indique qu'ils soient capables de pensée « contrefactuelle », c'est-à-dire d'envisager ce qui se passerait si les choses étaient différentes. A fortiori, ils ne peuvent se demander si les devoirs qu'ils s'attribuent dépendent de pratiques propres à leur communauté.

En somme, en ce qui concerne l'agentivité morale, les animaux sont comme les petits humains : parce qu'ils ne distinguent pas les normes morales des conventionnelles, ils ne sauraient comprendre qu'ils ont des devoirs moraux, si bien qu'ils n'en ont pas. En dépit des capacités impressionnantes qu'il faut leur reconnaître, les animaux ne sont pas des agents moraux.

(François Jaquet)

Vous trouverez ci-dessous quelques éléments de réflexion autour du texte et une proposition de plan sur le texte.

## • La loi morale chez le philosophe allemand Emmanuel Kant

Chez Kant, la morale acquiert une dimension universelle. Deux éléments sont à retenir. Le premier est le caractère **absolu** et **nécessaire** de la loi morale. En effet, pour Kant, l'action morale n'est pas soumise aux lois empiriques (expérience); elle ne doit donc jamais dépendre des circonstances ou de mobiles égoïstes. La morale ne peut donc pas se réduire à la conscience d'un individu ou à ses sentiments. Cela nous amène au second point : les lois morales doivent être cherchées dans la raison pure et en aucun cas dans l'expérience. **Les lois morales existent donc** *a priori*, c'est-à-dire hors de l'expérience. « Cherchant à rendre la raison pratique, Kant montre que l'exigence de rationalité comporte en elle-même une exigence d'universalité. Par conséquent, sera valable une action dont je peux universaliser le principe, c'est-à-dire une action dont je peux universaliser le principe » (*La Philosophie de A à Z*, Hatier).

Citation de Kant, dans la *Critique de la raison pratique* : « Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne universelle ».

## Les mythes : l'homme-a-t-il encore besoin de mythes ?

Question des mythes : l'homme moderne a-t-il encore des mythes / a-t-il encore besoin des mythes ? On peut penser évidemment au mythe du Super Héros (analysé par Umberto Eco dans un ouvrage célèbre *De Superman au surhomme*), ou bien au mythe du cataclysme (comme dans le – vieux – film *Waterworld* de Kevin Reynolds sorti en 1995).

Cependant c'est Roland Barthes qui, en 1956, dans son ouvrage *Mythologies* propose des analyses de quelques situations mythiques dans la vie quotidienne. Les textes qui constituent la première partie de l'ouvrage *Mythologies*, ont été écrits, comme le rappelle Roland Barthes dans l'avant-propos, entre 1954 et 1956 « au gré de l'actualité ». Il s'agissait de réfléchir régulièrement sur quelques mythes de la vie quotidienne française. Le sujet était donc très arbitraire puisque cette réflexion dépendait à la fois des fluctuations de l'actualité et de la réception de cette dernière par Roland Barthes lui-même. Parmi tous ces mythes de la vie quotidienne analysés par Roland Barthes, on peut en retenir un en particulier. La plus connue des analyses est précisément celle qui est placée en tête du recueil « Le monde où l'on catche ». Roland Barthes voit dans le catch un « spectacle » où tout devient emphase et où l'on n'a pas honte de pleurer et de souffrir, où on accentue même cette souffrance. Le parallèle avec le théâtre est évident et Roland Barthes rapproche d'ailleurs ces mimiques emphatiques des catcheurs et leurs gestes du masque que portaient les acteurs antiques et qui signifiait « le ton tragique du spectacle ». On retrouve dans l'analyse de Barthes les notions de spectacle, de Mythe, de héros, de Bien et de Mal, de « grand spectacle de la Douleur, de la Défaite, de la Justice ».

## Proposition de plan

Problématique: L'homme est-il un animal comme les autres?

- 1. Qu'est-ce qui distingue l'homme de l'animal?
- a) L'enfant et l'animal / les cas limites (enfants sauvages)
- b) La parole
- c) construction d'une morale : distinguer le bien et le mal
- 2. Troublante animalité de l'humanité
- a) violence
- b) perte de valeurs morales
- c) L'homme un animal sans instinct (n'apprend pas de ses erreurs)